ROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014, A 19H30

PRESIDENCE

M. Peter Schnyder, Président

CONSEIL GENERAL

43 Conseillers généraux sont présents

EXCUSES

Mme Sabine de Raemy

MM. Frédéric Clément, Beat Scheuner, Claude Longchamp,

Salvatore Mirata, Eric Guggiari et M. Dimitri Küttel

CONSEIL COMMUNAL

9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014
- Réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Ste-Apolline et construction d'un couvert extérieur.
- Budget 2015
- 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2014-2019
- 3.2 Rapports de la Commission financière
- 3.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements
- 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
- 4. Réponse aux postulats concernant « Développement du logement coopératif » et « Favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique »
- 5. Divers

M. Peter Schnyder, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir!

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la dernière séance de cette année avec comme plat principal le budget.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par envoi personnel le 26 novembre 2014, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats de ce soir sont enregistrés.

J'ai le plaisir de saluer parmi nous ce soir, un nouveau collègue, M. Denis Pythoud. Il est né en 1990 est célibataire et habite notre commune depuis 1991. L'assermentation a pu avoir lieu, ce qui lui donne le droit de voter au sein de notre conseil.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau des Conseillers généraux :

- Mme Sabine de Raemy
- MM. Frédéric Clément, Beat Scheuner, Claude Longchamp, Salvatore Mirata, Eric Guggiari et M. Dimitri Küttel

Nous avons également un deuxième membre siégeant pour la première fois au sein de notre Conseil. Je salue M. Gaël Gobet.

Pour information, ce soir, 43 Conseillers généraux présents.

Notre ordre du jour comporte 5 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? Tel ne semble pas être le cas.

En ce début de séance, j'ai quelques communications à vous faire. Nous avons mis, avec l'invitation, le plan des séances 2015 du Conseil général. Je vous demande d'en prendre note et de réserver ces dates.

Vous avez pu remarquer la nouvelle place des scrutateurs qui n'est pas due à une promotion. C'est simplement pour avoir une meilleure vue durant les votes qu'on les a surélevés sur le podium.

D'autre part, sur vos bureaux, vous avez reçu deux invitations. Une, pour le 15 janvier 2015, des sapeurs-pompiers qui invitent tous les membres du Conseil général. Toutes les informations, pour vous annoncer, figurent sur l'invitation.

L'autre concerne la sortie annuelle de notre Conseil général.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

M. Peter Schnyder, Président. Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance marathon. Y a-t-il des remarques à son sujet ? M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. En relation avec le point 4 de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2014, je me permets, pour la bonne information de toutes et de tous, de vous lire le courrier adressé par les Groupes PDC, PLR et la délégation UDC au groupe PS.

" Monsieur le Chef du Groupe PS,

Lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons dû nous prononcer sur le message relatif au programme d'action pour la réalisation d'installations de stationnement pour les vélos. A cette occasion, le groupe PDC a présenté un amendement, qui a été soumis au vote après le refus du message émanant du Conseil communal.

Devant l'absence de réaction dans vos rangs au moment de passer au vote, M. Nicolas Buntschu s'est permis de prendre la parole sans la demander, ce qui a interrompu le processus de vote. En outre, Mme Véronique Polito, Vice-présidente PS de notre organe législatif communal, à son tour, s'est manifestée par gestes vers le groupe.

Nous estimons qu'une telle attitude n'est pas tolérable. Nous rappelons, en effet, que nos débats doivent respecter certaines prescriptions minimales. Parmi celles-ci figure notamment le principe fondamental selon lequel on n'entreprend plus une discussion une fois que l'on passe au vote (cf art. 47 al. 1 RCG). Au surplus, une Vice-présidente du Conseil général doit adopter toute la retenue attendue dans le cadre de son mandat.

Par avance, nous soulignons que l'on ne saurait nous considérer comme procéduriers, qui seraient intransigeants par rapport à des règles peu accessibles au commun des mortels. En effet, lorsqu'un doute surgit par rapport à une position à adopter, le chef de groupe, voire un autre membre de celui-ci, a la possibilité de requérir une suspension de séance, laquelle est acceptée facilement. En particulier, telle a été la stratégie choisie par le groupe PLR en relation avec le message portant sur la passerelle de Villars-Vert. Ainsi, si cette solution avait été choisie par votre groupe, les formes auraient été respectées et nous n'aurions pas assisté à une confusion peu en adéquation avec le sérieux que l'on attend d'un organe officiel tel que le Conseil général.

L'incident est clos. Néanmoins, en cas de réitération, nous nous verrions contraints d'interjeter un recours auprès de la Préfecture, dans le but d'assurer la qualité et les convenances du débat démocratique.

Veuillez croire, Monsieur le Chef du Groupe PS, à l'assurance de notre considération distinguée "

Signé par Mme Marie-Hélène Brouchoud, MM. Benoît Sansonnens et Michel Bavarel.

M. Peter Schnyder, Président. Y a-t-il une autre intervention? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. A la page 16, la dernière ligne, veuillez écrire « objectif » en lieu et place « d'adjectif ».

- M. Peter Schnyder, Président. M. Grangier.
- **M. François Grangier**, Conseiller général. A la page 55 du procès-verbal, dont il était état de nos débats sur le postulat PLR concernant la fusion avec Matran, je n'ai pas retrouvé les termes peu flatteurs que nous avons utilisés lors de ce débat. J'aimerais bien les retrouver dans le procès-verbal en bonne et due forme.
- M. Peter Schnyder, Président. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je suis coupable, mais pas condamnable, d'avoir fait rectifier des termes que je qualifierais de dépassés, dans leur contexte, et inutilement vexatoires pour une commune amie. Je demande de la compréhension au Conseil général. Il n'est pas absolument indispensable de faire du mot à mot dans le procès-verbal.

Par ailleurs, j'ai également fait retoucher une intervention de Mme Fässler qui était, tendancieuse au niveau d'un tiers. J'ai préféré qu'il n'y ait pas de possibilité de reconnaître les personnes concernées.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Mme la Syndique, mes propos n'étaient pas du tout envers M. le Président du Conseil général. Je suis intervenue lorsque M. Buntschu Nicolas a pris la parole et j'ai dit textuellement, dont beaucoup l'ont mal compris, d'autres l'ont bien compris, « on ne peut pas intervenir, il faut connaître le règlement du Conseil général ». Cela concernait M. Buntschu et non M. le Président.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Ce n'est pas du tout pour cet objet-là.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Ha! Je vois ce que vous voulez dire.

Mais pour que les choses soient claires par rapport à tous les collègues, je ne suis pas intervenue envers M. le Président. Je ne me serais jamais permise, étant donné que j'ai été moi-même Présidente du Conseil général. Je sais très bien ce que c'est que d'être Président.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Il a été décidé, il y a quelques années, que le procès-verbal serait mot à mot. Il avait été proposé de faire des synthèses, ce qui est une autre possibilité avec des décisions prises. Personne n'a le droit d'intervenir dans les libellés exacts du procès-verbal. Je pense que les personnes qui ont dit ce qu'elles ont dit peuvent assumer leurs responsabilités.

Je ne suis pas d'accord avec le fait que Mme Schnyder ou moi-même intervient et modifie le texte ou les mots. Je crois que nous devons être respectueux d'une décision de principe et dans ce sens-là, je recours contre l'intervention sur le libellé tel qui l'a été repris lors de notre dernière assemblée. Assumons nos responsabilités.

- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? M. Carnevale.
- **M.** Angelo Carnevale. Conseiller général. Mes propos ont peut-être vexé les Conseillers généraux et la commune limitrophe de Matran. En ce qui me concerne, je l'avais appelée « de bled perdu ». C'était dans un discours global et ces propos étaient des propos personnels. Le parti n'a rien à y voir. Personnellement, je ne vois pas ça comme une offense, et cela ne m'enlèvera ni le sommeil, ni l'appétit.

Il faut comprendre que je vois le processus de fusion avec de l'avance et non pas du recul. La proposition de se marier, de se fiancer avec une fiancée qui ne s'est jamais manifestée, m'a fait réagir de cette façon-là.

Si un jour on doit construire dans ce monde qui se globalise où tout s'écroule et qu'on regarde en arrière au lieu d'aller de l'avant, je trouve que c'est une tactique pré-électorale. C'est dommage pour nous, nos enfants et pour tous les gens qui voient toute la structure qui a été créée à Fribourg.

Personnellement, je pense que si un jour on doit fusionner c'est avec Fribourg, on ne doit pas chercher à des kilomètres.

- M. Peter Schnyder, Président. Y a-t-il d'autres interventions sur le procès-verbal ? M. Moret.
- **M.** Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En tant que Conseiller général, je demande formellement à ce que le procès-verbal relate exactement les propos enregistrés lors de la séance du Conseil général. C'est ma demande formelle.
- **M. Peter Schnyder**, Président. Nous allons remettre ces passages dans ce procès-verbal, tels qu'ils ont été dits. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote. Nous sommes ce soir 43 Conseillers généraux.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 sont priés de le manifester par main levée.

M. Vito Carnevale, Conseiller général, a levé la main pour demander 2 minutes d'interruption de séance avant le vote pour discuter avec son groupe. Il pose la question si sa demande est acceptée ?

M. Peter Schnyder, Président. M. Carnevale a levé la main avant que la question du vote soit demandée. De ce fait, l'interruption est acceptée, mais demande aux Conseillers généraux de rester en place.

La séance est interrompue à 19h49, reprise de la séance à 19h.52.

M. Peter Schnyder, Président. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général, demande au Président qu'il précise bien les objets à voter qu'il n'y ait pas de malentendu et d'endormissement comme la dernière fois.

Nous sommes en train de faire du « chichi » pour deux, trois mots. Nos procès-verbaux n'ont jamais vraiment reflété mot à mot les interventions de nos Conseillers généraux. Il faut arrêter toutes ces attaques indirectes ou directes.

M. Peter Schnyder, Président. Il s'agit de voter maintenant sur le procès-verbal du 2 octobre 2014 tel que distribué. Concernant les corrections, les précisions demandées vont figurer sur le procès-verbal de la prochaine séance. Vous aurez la possibilité d'intervenir si les informations ne sont pas assez détaillées ou incomplètes.

Corrections du procès - verbal du 2 octobre 2014 sur les interventions de M. Angelo Carnevale et M. François Grangier.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général.

« Je voudrais juste dire une chose. Des fois, j'ai l'impression que je ne suis pas sur terre mais sur une autre planète.

Les murs sont tombés, les blocs se sont effrités. On a voté et incité les gens de ne pas fusionner avec Fribourg pour des questions d'imposition.

Le but, maintenant, est de fusionner avec Fribourg. Il y a une économie globalisée et on cherche Matran, on cherche quoi, <u>une commune dans un bled perdu</u> pour fusionner. On cherche à fuir la réalité des choses. »...

M. François Grangier, Conseiller général.

« La mauvaise herbe va vous répondre M. Carnevale.

Je pense qu'avoir les pieds sur terre n'est pas de rentrer dans le mur. Être focalisé sur une ligne sans aucune vision d'avenir, c'est avoir une fermeture d'esprit.

La commune de Matran va être très contente d'apprendre que c'est un bled paumé.

Il ne faut pas oublier que Matran est notre voisine, membre de l'Agglomération fribourgeoise. Matran a également une ligne de bus qui traverse Villars-sur-Glâne. On ne parle pas, ici, de fusionner avec une commune avec laquelle nous n'avons pas de limites communes!

Cela va être difficile de rentrer en matière, pour notre Conseil communal, lorsqu'on entend de pareils termes. »...

M. Peter Schnyder, Président. Nous allons donc voter sur ce procès-verbal. Les corrections figureront sur le prochain procès-verbal.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 est approuvé par 40 oui et 3 abstentions.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

- 2. Message relatif à la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Ste-Apolline et construction d'un couvert extérieur.
- **M. Peter Schnyder**, Président. Comme vous avez pu le constater, ce message est en deux parties. Une partie A et une partie B. Nous allons voter deux fois, une fois pour la partie A et une autre pour la partie B. Le vote d'une partie n'a aucun impact sur l'autre. Il peut y avoir deux fois oui ou deux fois non ou une fois oui et une fois non. Par contre, nous allons mener un seul débat sur le message en entier.

Je passe la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic en charge du dossier et de M. Jean-Claude Schneuwly, Chef des services extérieurs.

Pour ce qui concerne le couvert, la Commission financière est consciente de la nécessité d'améliorer les conditions de réception et de stockage momentané des différents déchets valorisables, cela pour des questions de sécurité par rapport au passage des véhicules à proximité et pour remplacer l'installation actuelle très sommaire. La Commission financière salue le choix du Conseil communal et des services techniques d'une construction en bois indigène. Pour ces raisons, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 90'000.-- correspondant au prix du marché pour un couvert de cette envergure.

Pour ce qui est de la réhabilitation de la fermette, la Commission financière soutient la proposition du Conseil communal sachant que, de toute manière, des travaux de rénovation devront être entrepris tôt ou tard. Par contre, elle regrette qu'une seconde variante avec rénovation uniquement du rez-de-chaussée n'ait pas été proposée.

Néanmoins, c'est dans sa grande majorité que la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 548'900.-- pour ces travaux de réhabilitation, qu'elle espère conformes à la zone pour ce qui est de l'habitat et aux normes de sécurité routière pour ce qui est de la sortie du garage (problème de visibilité). Son préavis est également favorable pour l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

- M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil communal. M. Bapst.
- **M. Nicolas Bapst**, Vice-syndic. J'ai bien entendu le préavis de la Commission financière et apparemment le couvert ne pose pas de problème. Le personnel et moi-même vous en remercient d'ores et déjà.

Concernant la réhabilitation de la fermette, il est vrai qu'il y a encore deux trois petites adaptations qui doivent être faites pour déposer le permis de construire. A juste titre, un membre de la Commission financière, M. Eugster, architecte, a soulevé la problématique de la visibilité en sortant du parking. Selon le plan qui vous est soumis ce soir, il y a un petit souci bien que nous serons dorénavant dans une zone 30 km/h. Mais cette problématique de sortie et de visibilité peut être facilement rattrapée en tournant le garage par exemple.

Concernant la réhabilitation de la fermette, personnellement étant un enfant de Villars, j'ai toujours vu cette fermette. Elle fait partie du décor de Sainte-Apolline.

La question s'est posée de la raser et mettre deux containers. Personnellement, je trouve que pour le site de Sainte-Apolline, il faut la conserver et la réhabiliter pour en faire un appartement de service ou un appartement de secours. D'ailleurs nous avons utilisé cette maison lorsque nous avons dû reloger en catastrophe une famille. Elle s'y plaisait tellement qu'elle voulait y rester, mais malheureusement cela n'a pas été possible.

Diviser la transformation de cette fermette en deux étapes ? Non. Si on veut respecter les normes qui sont imposées aux collectivités publiques concernant les isolations et autres, nous devons refaire l'entier de l'enveloppe de ce bâtiment. Pour ce faire, il faut refaire la façade, changer les fenêtres, isoler le toit, etc. Finalement, nous arriverons à un espace vide supérieur qui représente 105 m² ou de 300 m³ construits. Si nous ne finissons pas la réhabilitation de cette fermette avec un appartement ou autre, on économisera peut-être Fr. 100'000.--, mais le reste de l'enveloppe devra de toute façon être fait. C'est pour cela que le Conseil communal a pris l'option de faire un appartement de service et de réhabiliter l'entier de la fermette qui lui donnera une espérance de vie de bien quelques décennies.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil général. M. Gobet.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Le groupe PLR a traité ce message lors de sa séance du 4 décembre dernier. Notre société actuelle produit un nombre très important de déchets qu'il convient de traiter conformément aux impératifs de la protection de l'environnement. Pour accomplir cette tâche, il convient de donner des moyens adaptés pour le personnel à qui il appartient de traiter ces déchets. Aussi le groupe PLR soutient la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale ainsi que la construction d'un couvert extérieur et vous invite à en faire de même.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions? Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 3 décembre, le groupe Les Verts a bien pris connaissance du message concernant la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Sainte-Apolline et la construction d'un couvert extérieur au même endroit.

Nous félicitons le Conseil communal pour sa volonté de poursuivre l'aménagement de notre déchetterie principale. Nous considérons qu'il est absolument nécessaire d'offrir aux

collaborateurs de la déchetterie un bâtiment qui corresponde aux exigences d'hygiène de travail d'aujourd'hui.

Toutefois, nous nous sommes posé la question de savoir si cette solution correspondait au mieux aux exigences de l'exploitation de notre déchetterie, au confort de ses employés et au cadre de vie de futurs locataires de l'appartement rénové. Est-ce qu'il est judicieux d'aménager une habitation dans une déchetterie communale ? Vu l'investissement financier important, est-ce qu'il ne serait pas plus opportun de construire un petit bâtiment d'exploitation, non pas un container, qui répondrait au mieux aux besoins des employés, plutôt qu'une fermette rénovée, moitié habitation, moitié exploitation. Un tel projet pourrait également intégrer de manière plus fonctionnelle un abri extérieur dont la nécessité est indéniable.

Nous sommes persuadés qu'il vaudrait la peine t'étudier cette solution alternative afin d'éviter un patchwork de construction sur ce site.

Pour ces raisons, le groupe les Verts et sympathisants vous invite à refuser les deux objets de ce message.

M. Peter Schnyder, Président. M. Studer.

M. Vital Studer, Conseiller général. Le PCS Centre Gauche ne suivra pas la ligne du Conseil communal concernant le message lié à la réhabilitation de la fermette et à la construction d'un couvert extérieur.

Alors que le temps est à la rigueur budgétaire, est-ce que les sommes allouées au message sont-elles pertinentes en terme de rapport coût/utilité ?

Quelques points doivent être éclaircis :

- Est-ce qu'une maison à double étage est vraiment nécessaire au bon fonctionnement de la déchetterie ?
- En d'autres termes, est-ce qu'il y a une adéquation du volume et des espaces avec les besoins réels de la déchetterie ?
- Est-ce qu'un appartement de service est nécessaire ?
- N'y a-t-il pas d'autres moyens de valoriser ce patrimoine à un coût raisonnable.

Nous refuserons donc les deux parties du message. Néanmoins, nos employés communaux à la déchetterie ont besoin d'un local technique et d'un local de réunion confortable à un coût

raisonnable. Nous demandons au Conseil communal d'aborder les besoins de la déchetterie par un « plan B » c'est-à-dire un projet de nouvelle construction à un coût peut-être un peu plus modeste répondant uniquement aux besoins de la déchetterie, soit sur un niveau et sans appartement.

M. Peter Schnyder, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance du 2 décembre 2014, le groupe PDC a examiné attentivement le double message proposé pour A, la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Sainte-Apolline et pour B, la construction d'un couvert extérieur.

Point A

Partant du principe qu'il faut bien faire quelque chose de la fermette, qu'une démolition et reconstruction coûteraient plus cher que le projet proposé, que laisser tomber en ruine le bâtiment n'est pas une solution, le groupe PDC va soutenir ce message, à l'unanimité des membres présents à la séance du groupe.

Quelques questions tout de même se sont posées. Conformité avec de l'habitation dans cette zone (le but n'étant pas de mettre un locataire qui va exiger la fermeture de la déchetterie parce qu'elle provoque trop de nuisances). Intérêt de personnes pour cet appartement de service. Créer des bureaux à la place de l'appartement ? Tout démolir pour construire des bureaux ?

Point B

Le Groupe PDC trouve la dépense de Fr. 90'000.- raisonnable pour la construction d'un couvert en bois indigène d'une surface de 55 m2 selon le message ou de 58 m2 selon les plans. Le groupe PDC, soucieux de préserver un environnement de travail de qualité (et pas forcément luxueux) aux employés communaux ainsi que des infrastructures correctes à ses concitoyens, soutient sans réserve cette partie du message. Il évitera ainsi de voir notre déchetterie ressembler à un campement avec tout plein de parasols multicolores!

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions? Mme Ducrest.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère général. Dans sa séance de préparation du 4 décembre, le groupe socialiste a pris connaissance du projet de réhabilitation de la fermette proche de la déchetterie, dans ses volets A et B.

Dans sa majorité, le groupe se prononce en faveur de cette réhabilitation, c'est-à-dire aussi bien en faveur de la réfection du bâtiment existant sur ses deux étages qu'en faveur de la construction d'un couvert extérieur.

Le couvert extérieur s'avère indispensable à la protection de matériel valorisable et ne devrait pas prêter à discussion.

En ce qui concerne la ferme, le rez-de-chaussée rénové servira de local de travail et de détente pour le personnel communal. Cet espace est attendu par les employés, qui effectuent leur travail dans des conditions extérieures souvent peu clémentes. A l'heure où l'on soigne la récup et le triage des déchets, n'oublions pas de soigner aussi les bonnes volontés qui s'en occupent!

L'appartement de service prévu au 1er étage semble déjà intéresser de potentiels locataires employés du lieu. Et si d'aventure, ce logement peinait à trouver preneur compte tenu de sa situation, nul doute que la Commune, via son service social, pourrait en faire bon usage en tant que logement d'urgence ou de dépannage ou encore le mettre à disposition d'un organisme de réinsertion, voire d'une coopérative d'habitation telle que VISAL. Si l'endroit semble être de prime abord peu attractif, n'oublions pas qu'il existe encore des personnes préférant vivre un peu à l'écart des quartiers résidentiels. Conserver une diversité d'habitat est aussi un objectif louable pour une commune urbaine, de même que celui de préserver les constructions existantes sur des terrains déjà bâtis. Si on démolit ce bâtiment, il est fort à craindre qu'il soit difficile d'obtenir ensuite un nouveau permis de construire sur ce terrain.

C'est pourquoi, le groupe socialiste vous recommande d'accepter ce message dans son ensemble, d'accorder le crédit nécessaire à ce double projet et d'autoriser le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir des deux dépenses.

- **M.** Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Je donne la parole au Conseil communal.
- **M. Nicolas Bapst,** Vice-Syndic. Il n'y a pas grand-chose à ajouter aux interventions qui ont été faites. Je répète que le Conseil communal s'est posé la question de savoir si on écrase cette ancienne fermette pour en faire quelque chose de plus restreint pour le personnel. Finalement, vu le contexte du site et l'existence de cette fermette depuis des générations, on a préféré la conserver. Elle fait partie du patrimoine de Sainte Apolline. Nous préférons la rentabiliser. C'est une opération pratiquement blanche avec une rentrée de location relativement intéressante.

Par contre, ce qui me désole un peu, les mêmes groupes, qui nous bassinent toute l'année à la Commission d'aménagement qu'il faut impérativement densifier la commune, sont prêts à sacrifier un bâtiment qui existe déjà.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au vote de la partie A concernant la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Sainte-Apolline.

Celles et ceux qui acceptent le crédit nécessaire à la réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale de Sainte-Apolline, à savoir Fr. 548'900.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 32'934.--, soit Fr. 16'467.-- pour l'amortissement de 3 % et Fr. 16'467.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

La partie A du message est approuvée par 32 oui, 10 non et une abstention.

M. Peter Schnyder, Président. Nous procédons au vote de la partie B concernant la construction du couvert extérieur de la déchetterie principale de Sainte-Apolline.

Celles et ceux qui acceptent le crédit nécessaire à la construction d'un couvert extérieur à la déchetterie principale de Sainte-Apolline, à savoir Fr. 90'000.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 5'400.--, soit Fr. 2'700.-- pour l'amortissement de 3 % et de Fr. 2'700.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

La partie B du message est approuvée par 38 oui, 4 non et une abstention.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Budget 2015

M. Peter Schnyder, Président. Je vous rappelle que nous allons aborder les objets, en premier lieu, dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole sera tout d'abord donnée au Conseil communal puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général.

A cette occasion, je cite l'article 88, alinéa 3 de la loi sur les communes, à titre d'information :

"L'assemblée communale ou le conseil général décide du budget sur préavis de la commission financière. Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement. »

Je précise la procédure pour ceux qui assistent la première fois sur la discussion de détail concernant le budget. Nous allons passer, chapitre par chapitre, le budget de fonctionnement, celui des investissements et le plan financier. Un Conseiller général peut prendre la parole pour poser des questions, proposer des amendements ou des contre-propositions relatives au budget de fonctionnement ou à celui des investissements. A la fin, nous allons voter sur le budget dans son entier.

M. Peter Schnyder, Président. Dans ce sens, je passe la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel, pour la présentation générale du budget de fonctionnement, celui des investissements 2015, ainsi que du plan financier 2014-2019.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Présenter, de façon générale, un budget portant sur Fr. 70'000'000. --, sans d'emblée fatiguer une assemblée qui se prépare, peut-être, à une longue soirée, est un défi fort passionnant mais qui nécessite un certain parti pris dans le choix des thèmes à aborder. C'est un défi qui exclut toute exhaustivité mais non pas, je vous rassure, toute objectivité.

Dans la mesure où vous disposez déjà d'un message touffu de 12 pages, j'éviterai d'inutiles redites et je ne rentrerai pas de façon anticipée dans l'examen de détail du budget.

Je vais donc relever quelques thèmes et chiffres qui ont été au centre des discussions et des préoccupations du Conseil communal lorsqu'il a établi ce budget 2015. Des chiffres et des thèmes qui sont, en quelque sorte, le socle de la situation financière de notre Commune et qui doivent guider nos réflexions et anticiper un avenir plein de défis.

Présentation au beamer des éléments centraux du budget 2015.

Dans le message, le budget présente un déficit de Fr. 276'460.-- sur un total de charges de Fr. 70'000'000.-- soit 0.3 % de déficit au total des charges. Pour rappel, la cote d'alerte prévue par la loi sur les communes, pour une éventuelle hausse d'impôt, est de 5%. On est donc loin

des préoccupations de certaines communes voisines concernant une éventuelle hausse d'impôts.

On peut qualifier ceci, dans la conjoncture actuelle, de très bon budget. Une hausse d'impôts n'est pas en vue, contrairement à ce que doit vivre Marly et ce qu'a dû vivre Fribourg.

En comparaison avec le budget 2014, les charges augmentent de Fr. 1'693'000.-- et les produits que de Fr. 963'000.--. Il s'ensuit que les charges du budget 2015 augmentent plus vite que les produits, soit une différence de Fr. 730'000.--.

Il y a deux postes sur lesquels j'attire votre attention. Pendant plusieurs années, l'Etat a versé à la Commune une contribution pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Cette contribution s'élevait à Fr. 442'000.-- et ne sera plus versée pour le budget 2015.

Deuxièmement, la péréquation financière intercantonale augmentera notre charge d'un montant supplémentaire, par rapport au budget 2014, de Fr. 462'000.--. Si on additionne ces deux montants, on obtient une somme de Fr. 904'000.-- qui est supérieure à la différence charges/produits relevée cette année.

Deux mots sur la péréquation financière intercommunale. En 2014, la Commune de Villars-sur-Glâne a versé, dans le pot commun des communes fribourgeoises, un montant net de Fr. 5'657'619.--. En 2015, ce montant net augmente drastiquement pour arriver à Fr. 6'101'735.--. C'est un montant qui a augmenté de Fr. 444'116.-- pour le budget 2015 par rapport à celui de 2014. Pas de surprise à attendre à ce que ce montant puisse, par miracle, être inférieur. Ce montant de Fr. 6'101'735.-- correspond à 8.6 % des charges totales de la Commune et ne laisse aucune marge de manœuvre. Alors évidemment, Villars-sur-Glâne caracole largement en tête des communes fribourgeoises dans le classement de la péréquation intercantonale. Fribourg est loin derrière et ensuite apparait Siviriez avec Fr. 3'398'000.--.

J'ai réalisé un petit calcul et je constate que cette péréquation fait en sorte que 34 communes paient et 129 reçoivent, deux chiffres déséquilibrés. Ce calcul est imposé par l'Etat. La Commune de Villars-sur-Glâne, au début de cette nouvelle péréquation, avait vainement tenté de contester les chiffres. Cette péréquation va, probablement, être revue prochainement et là nous pourrons, peut-être, avoir un petit espoir que la péréquation des besoins soit mieux prise en compte à Villars-sur-Glâne que la péréquation des ressources. Je vous rappelle que nous sommes à 8.6 % du budget total pour ce fameux poste de la péréquation financière intercommunale.

Quelques mots sur le chapitre 9. Le lien entre la péréquation financière et le chapitre 9 me fait dire qu'établir un budget, c'est l'art de financer des dépenses certaines par des recettes incertaines.

Concernant les impôts des personnes physiques et morales, la ligne du Conseil communal est, depuis longtemps, prudente, dans ses estimations. Je peux vous assurer que cette prudence a une nouvelle fois été de mise pour le budget 2015.

Pour les personnes physiques, l'idée était de trouver un chiffre définitif, qui ne soit plus une estimation. Il correspond aux impôts encaissés de l'année 2012 soit Fr. 20'000'000.--. Ensuite, l'Etat nous fournit des chiffres qui nous informent qu'entre 2012 et 2015, le potentiel fiscal dans le canton s'est accru de 8 % en moyenne. Le Conseil communal n'a, évidemment, pas pris 8% d'augmentation par rapport à 2012, il s'est contenté de 3%. Au titre de revenu pour les personnes physiques pour 2015, le montant, très prudent, est donc de Fr. 20'600'000.--. Il serait étonnant que, par rapport à 2012, nous n'encaisserions pas Fr. 600'000.-- de plus, en tenant compte de l'augmentation de la population depuis 2012.

Pour nos personnes morales, que tout le canton nous envie, là aussi le Conseil communal a fait preuve d'une grande prudence. Il a fixé le montant des impôts sur le bénéfice des personnes morales à Fr. 19'000'000.--, alors que dans les comptes 2013, nous avions Fr. 23'000'000.-- et que concrètement aujourd'hui rien ne nous dit que ce montant va baisser drastiquement.

Toutefois, étant donné la conjoncture et certaines informations publiques au niveau du ralentissement de l'horlogerie de luxe, il fallait être prudent, si bien que le Conseil communal a retenu un montant de Fr. 19'000'000.-- pour le revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Vous constaterez que nous sommes presque à parité entre le revenu des personnes morales et celui des personnes physiques. L'idéal serait du 60% - 40% ou du 70% - 30% en faveur des personnes physiques. Notre situation est enviable aujourd'hui, mais elle serait beaucoup moins aléatoire si la proportion était inversée.

J'attire, également, votre attention sur un point particulier du budget 2015, qui est l'impôt sur les mutations immobilières, respectivement les droits de mutation.

Nous sommes passés de Fr. 1'300'000.-- à Fr. 2'000'000.-- dans le budget 2015. Au 1er janvier 2014, il y a eu une modification législative du Grand Conseil fribourgeois, qui est passée

inaperçue. En effet, pendant qu'on se battait sur le prix de la vignette autoroutière, un débat national pour Fr. 60.--, le Grand Conseil changeait la loi cantonale sur les droits de mutation.

Aujourd'hui, lorsque vous faites l'acquisition d'un immeuble, vous ne payez plus le droit de mutation sur la valeur de l'immeuble, au moment où vous l'achetez, mais sur sa valeur finale. Pour l'achat d'un appartement sur plan, avant vous payiez le droit de mutation sur la valeur du terrain et maintenant sur sa valeur finale, ce qui augmente considérablement l'impôt à la charge de l'acheteur, ce qui est tout bénéfice pour l'Etat ainsi que pour la Commune.

De ce fait, nous aurons des droits de mutation plus élevés en 2015. En 2014 déjà, nous avons dépassé Fr. 2'000'000.--. Le montant de Fr. 2'000'000.-- budgétisé pour 2015 est donc très raisonnable.

L'intérêt des dettes est aussi un cheval de bataille du Conseil communal depuis longtemps. Nous avons bien réduit la dette, ce qui fait que l'intérêt des dettes a diminué de Fr. 251'000.-- par rapport à 2014, soit une diminution de 16%. Ce sont des montants que l'on peut affecter clairement au service à la population plutôt qu'au paiement d'une dette hypothécaire ou d'une dette d'un compte courant auprès d'une banque. L'effort de réduire la dette doit être maintenu.

Une petite statistique sur le panel des contribuables de notre commune.

Nous avions 5862 contribuables en 2012.

- 220 avaient des revenus imposables supérieurs à Fr. 200'000.--
- 220 des revenus entre Fr. 150'000.-- et Fr. 200'000.--
- 681 entre Fr. 100'000.-- et Fr. 150'000.--
- 2568 avec un revenu imposable inférieur à Fr. 50'000.--.

Pour prendre le seuil symbolique de Fr. 100'000.--, 1121 contribuables avaient un revenu imposable de plus de Fr. 100'000.-- ce qui fait 19% des contribuables.

On ne va pas entrer dans la notion de qui est riche ou pauvre, mais il était intéressant de montrer le panel de contribuables des personnes physiques.

Le budget c'est l'avenir proche, mais nous devons voir plus loin car des défis importants nous attendent.

Le principal défi de la Commune de Villars-sur-Glâne est la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III). Cette réforme nous est plus au moins imposée par l'Europe, qui veut que nous lissons les taux d'impôts des sociétés étrangères sises en Suisse avec les sociétés suisses.

Aujourd'hui certaines sociétés étrangères ont des taux trop favorables aux yeux de l'Europe. L'Europe souhaite qu'on augmente ce taux. On va donc aligner le taux des sociétés ordinaires sur celui des sociétés étrangères. Ce qui fait que le taux des sociétés étrangères va augmenter.

Ainsi, le taux des sociétés basées en Suisse avec des activités commerciales va baisser. Sur la Commune de Villars-sur-Glâne, nous avons principalement des sociétés qui ont des activités réelles qui ne sont pas des sociétés étrangères ou des sociétés de domicile, de ce fait, le taux d'impôt va être réduit plus au moins à court terme.

Actuellement, une société est imposée à 19% en moyenne. Le canton de Fribourg n'a pas encore fixé le taux qu'il va appliquer. Il pourrait être entre 13 à 15 %. Avec un taux de 15%, nous aurions une réduction de 16% d'impôts sur les personnes morales. Je vous laisse faire le calcul sur le montant de Fr. 19'000'000.--. Si le taux devait être de 13%, on perdrait 27 % du montant des revenus des personnes morales, d'où la nécessité de ne pas s'emballer sur la situation actuelle et de garder à l'esprit que cette réforme-là va nous toucher de plein fouet.

Nous ne serons pas les seuls concernés mais, à Villars-sur-Glâne, avec cette parité étonnante entre les personnes morales et physiques, nous serions très touchés par cette réforme de l'imposition des entreprises. Il faudra en tenir compte lorsqu'on prendra des décisions, aussi bien, au sein du Conseil communal que celui du Conseil général s'agissant des investissements ou autres.

On ne connait pas encore l'entrée en vigueur exacte de cette réforme, on parle de 2018, même avant.

Autres défis pour la Commune, une nouvelle école à financer, le nouveau plan d'aménagement local, en cours de révision, qui va engendrer des nouvelles zones à bâtir. Qui dit nouvelles zones à bâtir, dit nouveaux équipements et investissements pour la Commune. Là aussi, nous pouvons arriver à des chiffres qui peuvent être très importants.

Bertigny – Ouest, anciennement Gottéron-Village, refait surface. Un jour ou l'autre quelque chose va se réaliser sur cette parcelle et il faudra faire des accès avec la sortie de la semi-

autoroute. Là aussi, on peut s'attendre à ce que la Commune doive verser des montants importants.

Pour la place de Belle-Croix, un projet est en train de naître pour la rendre plus conviviale à des coûts évidemment très importants si l'on songe à des passages souterrains. La Commune de Villars-sur-Glâne va, là aussi, être fortement sollicitée sur le plan financier.

Conclusion, il faut contenir notre dette. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des liquidités intéressantes qui nous permettent de financer des investissements sans recourir à l'emprunt. Il faut garder à l'esprit, que le futur ne sera peut-être pas aussi rose qu'actuellement et il faudra également être prudent quand il s'agira de voter des dépenses ou de financer celles-ci.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 7 novembre 2014, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, et M. Claude Mettraux, Chef du service des finances.

Le budget 2015, qui prévoit un déficit modeste de Fr. 276'400.--, peut être considéré comme bon. Le Conseil communal a poursuivi sa politique de prudence et d'économies que la Commission financière ne peut que soutenir. Comme ces dernières années, l'estimation des rentrées fiscales, aussi bien des personnes physiques que morales, a été faite de façon extrêmement prudente, en dessous même de celle faite par le Canton, notamment pour ce qui est des personnes physiques.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, là aussi retenue et prudence dans l'estimation s'imposaient compte tenu du climat d'incertitude économique actuel et des ralentissements annoncés par certaines entreprises ayant dû se résoudre au chômage technique.

Pour ce qui est du ménage communal, la Commission financière salue les efforts toujours entrepris par le Conseil communal pour contenir les dépenses ordinaires (études, travaux...) alors que le budget communal contribue toujours autant à la péréquation financière. En effet, la commune de Villars-sur-Glâne supporte une part importante des contributions des ressources puisque c'est le quart de celles-ci qui est à notre charge. La solidarité de Villars-sur-Glâne est bien là ! Autres charges toujours plus importantes, celles émanant de l'Agglomération, notamment dans les domaines de la culture et des transports.

Je reviendrai plus tard sur les points à l'examen chapitre par chapitre.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil général dans le cadre de la discussion générale. M. Colombo.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Le parti socialiste approuve le budget qui nous est proposé pour 2015. Nous approuvons, en particulier, la prudence dont fait preuve le Conseil communal dans l'estimation des rentrées fiscales attendues. Pour ce qui est des impôts sur les personnes physiques, ces estimations tiennent compte de l'augmentation de la population, mais aussi et surtout du fait que la contribution moyenne par habitant a montré ces dernières années une tendance à la stagnation, voire à la baisse.

En ce qui concerne les impôts provenant des personnes morales, la prudence est justifiée par les perspectives conjoncturelles en Suisse et dans les pays où sont actives les principales entreprises domiciliées dans la commune.

Nous saluons le fait que la progression des dépenses dont la Commune a le contrôle ait été adaptée à la faible augmentation des recettes. Cela est d'autant plus important que nous allons vers des années fiscalement moins roses comme l'a dit M. Carrel. La suppression des différences d'imposition des personnes morales exigée sur le plan international conduira dans les prochaines années à une diminution nette de l'imposition des entreprises du canton. Et comme les recettes fiscales provenant des personnes morales représentent près de la moitié de l'ensemble de nos recettes fiscales, l'effet se fera bien sentir sur les finances de la commune.

D'autre part, comme l'indique le plan financier, des investissements importants sont prévus dans les années à venir. Pour les quatre prochaines années (2015-2018) les investissements envisagés atteignent une moyenne annuelle de 23 millions. Nous devons bien sûr encore approuver la plupart de ces investissements, mais les plus importants sont inévitables. Je citerai la nouvelle école du Platy (20 millions), le réaménagement du carrefour de Belle-Croix (14 millions), la réhabilitation de l'école de Cormanon (5.8 millions), pour ne citer que les principaux.

Il s'agit donc de continuer la politique jusqu'ici poursuivie, c'est-à-dire de contenir des dépenses courantes, de limiter les investissements à ceux qui sont vraiment nécessaires et de réduire la dette tant que nous pouvons encore le faire. Ceci afin de nous préparer à affronter les contraintes qui se dessinent à l'horizon pour la Commune.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. L'année passée, M. Louis-Marc Perroud avait le plaisir de nous présenter son premier budget équilibré, bénéficiaire avait-il précisé, en parlant du budget 2014. Bien que la Commune jouisse d'une santé financière favorable, cette prouesse ne sera pas réitérée pour le budget 2015. Inexorablement, la contribution à la péréquation des ressources continue son ascension et les recettes des impôts sur les personnes physiques stagnent, malgré l'augmentation de la population résidante.

Nous l'avons maintes fois rappelé, ce sont avant tout les impôts sur les personnes morales qui permettent à notre Commune de lui assurer son train de vie, d'offrir aux personnes physiques des prestations toujours plus nombreuses et de qualité, de couvrir l'accroissement des charges liées notamment au poste des affaires sociales. Cela n'aura échappé à personne, cette rubrique, la deuxième plus importante du budget, affiche une augmentation substantielle.

Un grand nombre des services offerts aux citoyens villarois est certes nécessaire, à l'instar du développement des structures d'accueil de la petite enfance ou des améliorations apportées pour le confort de nos aînés. Nous en sommes les premiers convaincus. Toutefois, afin de maîtriser l'explosion des coûts liés au social, il convient d'adopter une attitude rigoureuse dans la gestion de tous ces centres de charges, de distribuer avec justesse les aides multiples et de modérer nos prétentions quant à toujours vouloir offrir plus ou mieux en matière d'aide à la population. La réponse donnée par le Conseil communal aux deux postulats, qui sera traitée en point 4 de l'ordre du jour, s'inscrit dans le sens préconisé.

Le groupe PLR souhaite ce soir attirer l'attention sur l'avenir des rentrées fiscales en lien avec les personnes morales. Sans vouloir témoigner de sinistrose, il nous parait opportun de ne pas négliger les incidences qu'aura la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sur notre Commune. Selon certains spécialistes de notre groupe, on pourrait s'attendre à une réduction d'impôt de 50 % du taux d'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Cela signifie une réduction du revenu de cet impôt, conduisant à un manque à encaisser de près de 10 millions pour notre Commune, et ce dès 2017-2018. A ce titre, il convient encore une fois de rester prudent quant aux dépenses et investissements futurs, mais il sied avant tout de déjà commencer à lisser les effets de ces pertes fiscales par la constitution de réserves, réserves qui pourraient être dissoutes lors d'exercices plus difficiles.

Dans sa globalité, le groupe PLR recommande, à l'unanimité, l'acceptation du budget soumis ce soir.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Mottolini.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le PDC a examiné avec attention le budget 2015 ainsi que le message du Conseil communal lors de sa séance de groupe du 2 décembre 2014.

Le budget 2015 prévoit un déficit modeste et peut être considéré comme satisfaisant. Le PDC salue la ligne de conduite du Conseil communal dans sa politique de prudence et d'économies.

Nous ne devons cependant pas perdre de vue la prochaine échéance de la réforme de la fiscalité des entreprises qui aura un lourd impact pour le ménage communal.

Comme l'a expliqué M. Carrel, Conseiller communal, cette réforme aura des effets non seulement pour les multinationales implantées sur notre territoire, mais aussi pour toutes les autres entreprises. L'adoption d'un taux d'imposition unique qui s'appliquera à toutes les entreprises quelle que soit leur provenance ou leurs activités aura pour conséquence que la charge fiscale pour les multinationales augmentera alors que celle des entreprises suisses diminuera. Si ces multinationales devraient quitter notre Commune, nous serions alors doublement pénalisés.

C'est avec satisfaction que nous notons enfin que l'endettement net pas habitant a été quasi divisé par deux en quatre ans de Fr. 3'917.-- en 2009 à Fr. 2'042.-- en 2013.

Nous invitons le Conseil communal à persévérer sur la voie suivie jusqu'ici afin de garantir une maîtrise des coûts et l'équilibre financier.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter le budget 2015.

- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions? M. Marthaler.
- **M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. J'ai omis de dire le plus important. La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le budget 2015. Je m'en excuse.
- M. Peter Schnyder, Président. Nous passons, dès lors, à l'examen de détail du budget de fonctionnement et d'investissement.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque sur le point suivant :

020.310.10 Frais de publication et information

La Commission financière estime que le bulletin communal, dans sa formule actuelle, répond aux besoins d'autant plus que le site internet communal est un autre support régulièrement mis à jour. La Commission financière propose de ramener ce poste à un montant plus proche du budget 2014 ou même des comptes 2013.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le PDC soutient la proposition de la Commission financière et de ramener le poste 020.310.10, frais de publication et information, au montant inscrit au budget 2014, soit Fr. 60'000.--. Une diminution de Fr. 20'000.--.

- **M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Le groupe PLR partage également le même avis que celui du groupe PDC et demande que le poste 020.310.10 du budget soit ramené à Fr. 60'000.--.
- **M. Pierre-Yves Moret,** Conseiller général. Contrairement à mon collègue, nous pensons qu'il faut maintenir la somme de Fr. 80'000.--. En effet, nous pensons que l'effort de communication de la Commune est essentiel. Tout le monde n'utilise pas internet. Il y a des gens qui aiment lire le bulletin communal et les améliorations obtenues durant cette année sont visibles. Je souhaite que nous allions dans ce même sens. De ce fait, nous soutenons entièrement le montant de Fr. 80'000.--.
- **M. Vito Carnevale,** Conseiller général. Le groupe socialiste refusera également, si tel est le cas, la proposition de la Commission financière et des groupes PDC et PLR de raboter Fr. 20'000.-- au point 020.310.10. Nous jugeons qu'un petit lifting du bulletin communal est nécessaire.
- **M.** Adrian Etter, Conseiller général. Le parti des Verts est du même avis et soutient que le bulletin communal a besoin de ces Fr. 80'000.--.
- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal avait entendu les critiques qui lui avaient été faites au niveau du bulletin communal et avait décidé de faire un effort pour l'améliorer.

N'étant pas spécialiste dans le graphisme, nous avons fait appel à un professionnel. Dans cette idée, nous nous sommes dit qu'il fallait poursuivre sur cette lancée, raison pour laquelle, nous avons prévu au budget Fr. 20'000.- supplémentaires.

Il ne faut pas descendre en dessous de Fr. 60'000.--, car il n'y a pas que le bulletin communal, mais également d'autres frais d'impression, en particulier, les tous-ménages, ainsi que les communications du Conseil communal. Le montant de Fr. 60'000.-- doit être maintenu.

Certains m'ont dit que le bulletin était fantastique. Les personnes âgées m'ont dit qu'une loupe ne suffit plus pour le lire. Pour d'autres, c'est un méli-mélo divers et varié, qui oblige le cerveau à faire des efforts qui lui sont propices, mais qui le rend pas très sexy pour autant.

Finalement, le Conseil communal a décidé que la première expérience n'était pas à renouveler et est fondamentalement persuadé qu'il y a lieu d'améliorer la communication, la visibilité et l'attrait du bulletin communal. De ce fait, il est prêt à s'investir, surtout l'administration, dans ce sens.

Si vous décidez, ce soir, de nous raboter Fr. 20'000.--, nous ferons avec, je vous en donne ma parole. Nous ferons de notre mieux dans la mesure du possible.

M. Peter Schnyder, Président. Nous allons passer au vote pour le poste 020.310.10.

Nous allons, tout d'abord, voter la proposition du Conseil communal dont le montant de Fr. 80'000.-- figure dans le budget. Si la proposition est acceptée, nous passerons au prochain chapitre. Si le montant de Fr. 80'000.-- n'est pas accepté, nous passerons au vote pour les Fr. 60'000.--.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal d'attribuer au poste 020.310.10 le montant de Fr. 80'000.-- sont priés de la manifester par main levée.

Le montant budgété de Fr. 80'000.-- pour le poste 020.310.10 est accepté par 25 oui, 17 non et 1 abstention.

M. Peter Schnyder, Président. Y a-t-il d'autres interventions pour le chapitre 0. Tel n'est pas le cas. Nous passons donc au prochain chapitre.

Chapitre 1 / ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a deux remarques sur les points suivants :

210.311 Achat et entretien du mobilier et appareils

La Commission financière a demandé des explications quant au montant budgétisé pour le remplacement de quatre tableaux à l'école de Cormanon sachant que le Conseil général a accordé, le 2 octobre dernier, un crédit de Fr. 447'400.--, destiné au remplacement des tableaux noirs par des solutions informatiques interactives.

2903.314 <u>Ecole de Villars-Vert - Entretien et rénovation</u>

La Commission financière a pris note que le Conseil communal veille à ce que les frais relatifs aux collecteurs soient bien supportés par la réserve destinée à cet effet (réserve des eaux).

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Effectivement, c'est une erreur, il faudra déduire les quatre tableaux interactifs du point 210.311. Ils doivent être mis à la charge du budget d'investissement pour les tableaux interactifs.

M. Peter Schnyder, Président. M. Pythoud.

- **M. François Pythoud**, Conseiller général, aimerait savoir de combien sera la déduction pour ces quatre tableaux. Faut-il changer le montant budgétisé ? Est-ce que le Conseil communal peut nous indiquer la valeur des guatre tableaux ?
- M. Peter Schnyder, Président. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Selon mes souvenirs, le montant est de Fr. 4'000.-- par tableau. Nous pouvons donc déduire Fr. 16'000.-- du budget.

- M. Peter Schnyder, Président. Le poste 210.311 est donc diminué de Fr. 16'000.--.
- M. Peter Schnyder, Président. M. Bapst.
- **M. Nicolas Bapst,** Vice-Syndic. Concernant le collecteur du Centre scolaire de Villars-Vert, le Conseil communal a pris la décision de mettre ces réfections à charge du locataire, c'est-à-dire du Canton et non à la charge de la réserve des eaux.
- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? M. Columbo.
- **M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Quelle est la conséquence sur le budget de cette prise en charge par le Canton ?
- M. Peter Schnyder, Président. M. Bapst.
- **M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. La conséquence est une diminution de Fr. 32'000.-- qui figure en page 4 du message.
- **M. Peter Schnyder**, Président. Le poste 2903.314 est également diminué de Fr. 32'000.--, ce qui fait un total de diminution Fr. 48'000.-- pour le chapitre 2.
- **M. Peter Schnyder**, Président. Y a-t-il d'autres interventions pour le chapitre 2. Tel n'est pas le cas. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque :

341.314 <u>Entretien et réparation des bâtiments</u>

La Commission financière a demandé que le montant de Fr. 20'000.-- relatif à la mise en séparatif aux alentours du centre sportif du Platy soit supporté par la réserve des eaux.

M. Peter Schnyder, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Je vous rappelle les règles concernant le compte rénovation de l'eau potable et de l'eau usée. Cela concerne bien un fond de rénovation. Il n'est pas question d'aller piocher dans ces montants-là pour réaliser des travaux qui n'ont pas été faits à ce jour. Le Conseil communal n'entre pas en matière sur cette demande. C'est à la charge de l'entretien ou de l'équipement du bâtiment concerné.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Le Conseil général. M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'ai une remarque pour le poste 330.311.10 achat de véhicule à la page 12 du budget. Le détail est donné à la page 5 du message concernant l'achat de la faucheuse télécommandée.

Je ne refuse pas cet achat, mais je précise que le Spider ILD 02 est une broyeuse et non pas une faucheuse.

Il faut relever que cette broyeuse détruit la petite faune telle que les abeilles, chenilles et papillons, tout en sachant que notre Commune est labellisée « Commune à papillons ».

Cette broyeuse doit être utilisée de temps en temps, à titre exceptionnel, pour ne pas détruire les insectes. D'ailleurs, je relève que ces talus, très pentus, n'ont pas poussé tout seul. Ils ont été faits.

En aménageant les finitions des chantiers de routes ou d'immeubles avec plus de soin, on éviterait des travaux d'entretien coûteux et non écologiques. Merci d'en prendre note.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Nous passons donc au prochain chapitre.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière a demandé, à l'intention du Conseil général, une explication générale concernant ce chapitre, dont les charges augmentent sensiblement (20% par rapport aux comptes 2013), notamment quelques points précis, à savoir:

540.365 Participation communale aux frais des parents dans les crèches de la Fondation pour les accueils extrafamiliaux

La Commission financière a pris note que la mise en place de la Fondation n'est pas chose aisée, que différentes questions restent à régler qui, vraisemblablement, permettront de réaliser des économies qui, selon les représentants de la Commune, feront que ce poste sera moins élevé dans le futur.

541.301	Traitements	des	animateurs	et	des	animatrices

545.301 <u>Traitements du personnel (curatelles)</u>

580.301 <u>Traitements des assistants sociaux</u>

583.301.20 Traitements du personnel auxiliaire

La Commission financière a demandé des explications concernant les augmentations budgétisées dans ces différents postes.

570.363 <u>Participation au déficit de la Résidence Les Martinets</u>

Les données en possession de la Commission financière ne lui ont pas permis de connaître la situation financière exacte bénéficiaire ou déficitaire de cette institution. A cet effet, la Commission financière a demandé au Conseil communal à connaître le cashflow dans le cadre de ce budget et des futurs ainsi que des informations chiffrées relatives à:

- a) aux intérêts hypothécaires payés sur l'immeuble des Martinets,
- b) l'amortissement comptable relatif à l'immeuble des Martinets et, cas échéant,
- c) la participation de la Codems pour les frais financiers relatifs à l'immeuble et mobilier et installations des Martinets.
- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général, M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. A croire certaines statistiques cantonales, la situation économique dans notre région est très bonne et l'économie fribourgeoise a tourné le dos définitivement à la crise qui sévit encore dans nombre de nos pays voisins. Le taux de chômage est au plus bas, nous sommes d'ailleurs, sur ce point, le meilleur élève parmi les romands et le PIB, sans connaître de boom, continue sa lente marche en avant.

Quel est le lien avec notre Commune me direz-vous! En effet, à première vue, notre budget semble très bon et ne reflète aucun gros souci. Détrompez-vous. Dans ce dernier, certains éléments sont alarmants. Le revenu sur les personnes physiques diminue alors que la population ne cesse de s'accroître d'année en année. Et oui, la plupart des nouveaux habitants de notre Commune ne baignent pas dans l'or, loin de là. Ils arrivent avec des revenus limités, donc leur apport purement fiscal ne couvre pas la contribution de la Commune en termes de service public. De même, et surtout, les dépenses en termes d'aides sociales continuent à augmenter alors que notre Commune est un bon élève en la matière.

Je vous renvoie ici à notre séance du 12 décembre dernier lorsque notre Conseiller communal, M. Gasser, nous expliquait, entre autres, que les dossiers se complexifiaient de plus en plus et que la réinsertion professionnelle, privilégiée par notre Commune, était une réelle solution pour permettre aux personnes à l'aide sociale de sortir d'un engrenage sans fin.

Après cette brève mise en situation, j'en arrive au nœud de la question. Le groupe socialiste propose la modification du point 583.318.10 du budget que vous avez sous les yeux. Nous demandons au Conseil général de s'exprimer sur l'augmentation de Fr. 100'000.-- à Fr. 150'000.-- de la somme destinée à RITEC.

Cette association, qui reçoit un soutien financier de notre Commune, œuvre dans le domaine de la réinsertion professionnelle en proposant divers emplois et/ou formation à des personnes dans le besoin qui se verraient marginalisées de la société et du monde du travail.

Actuellement, notre budget 2015 prévoit d'allouer à l'Association RITEC 100'000.--. C'est le moment de faire un geste dans la bonne direction et d'augmenter quelque peu les montants alloués à cette association profitant de la bonne santé financière de notre Commune face à une réalité économique qui est loin d'être rose. Voilà un autre défi pour l'avenir, Mesdames et Messieurs.

En effet, nous pensons qu'il est important de venir en aide à des personnes aux marges du marché du travail. D'autant plus que RITEC répond à l'objectif de réinsertion professionnelle de ces personnes et non pas à un système d'arrosoir. Ces personnes pourraient ainsi

bénéficier d'une aide leur permettant d'échapper au chômage, voire à l'aide sociale, ce qui leur permettrait d'éviter toutes les conséquences négatives personnelles et sociales qui s'ensuivent et qui pourrait permettre à notre Commune de diminuer ces dépenses en terme d'aide sociale.

Enfin, dernier point, le montant de Fr. 100'000.-- budgétisé est resté inchangé depuis 2011, sans tenir compte de la démographie qui s'est accrue sans cesse dans notre Commune depuis et des retombées négatives de la crise financière sur le marché réel, et l'augmentation des demandeurs de chômage et de l'aide sociale.

La loi nous oblige, en cas de déficit, comme cette année, de diminuer l'un des montants budgétisés sur un autre poste de la somme équivalente, soit des Fr. 50'000.-- que nous proposons.

Nous vous suggérons donc de modifier quelque peu une proposition du Conseil communal. Au poste 7.311.30, il nous est proposé de répartir les travaux de renouvellement de l'automation du traitement des boues de la STEP sur deux ans : Fr. 250'000.-- cette année et Fr. 250'000.-- l'année prochaine. Nous vous proposons de budgétiser Fr. 200'000.--, soit de diminuer ce poste de Fr. 50'000.-- et budgétiser le reste l'année prochaine, ce qui ne prétéritera en rien cet investissement important mais repoussera uniquement une écriture.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions pour ce chapitre ? Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Le groupe Centre Gauche PCS soutient la proposition du parti socialiste concernant RITEC, poste 583.318.10.

RITEC est une entreprise qui favorise l'intégration sociale et professionnelle, qui apporte une précieuse contribution à la communauté.

L'aide au social fait partie intégrante de notre programme, RITEC va dans ce sens. Nous vous invitons à faire de même.

M. Peter Schnyder, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. La Commission financière a posé passablement de questions et étant donné que dans le message, qui nous a été fourni, respectivement le rapport, il n'y a aucune mention sur le point 5, est-ce que nous pourrions déjà avoir une réponse du Conseil communal suite aux questions de la Commission financière.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour répondre aux questions de la Commission financière.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Je vais juste m'exprimer au sujet du point 541.301 concernant le traitement des animateurs et des animatrices.

En premier lieu, je vous informe que notre personnel actuel correspond à un taux de 210 % au total. 4 collaborateurs à temps partiel (50% 50% 40% et 70 %). Ces quatre personnes effectuent leur travail qui correspond réellement à un taux de 371 %. Beaucoup plus que pour ce qu'elles ont été engagées.

En tenant compte de tout ce travail, nous avons une différence d'effectif dans les charges pour l'année 2015, qui est demandée pour mettre un peu d'équité dans le besoin en personnel.

Depuis dix ans, cette équité est toujours au même pourcentage. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de modification, tout en sachant que la Commune de Villars-sur-Glâne a eu une augmentation de la population, mais aussi des exigences et compromis que nous devons assumer au niveau de l'animation.

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir engager une personne à 100 % pour le service d'animation et une autre à 30 % pour la partie administrative, qui devient de plus en plus lourde, étant donné tous les projets en cours et à venir. Voici les explications de l'augmentation du pourcentage mis dans le budget.

M. Peter Schnyder, Président. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Si j'ai bien compris M. Alvez, l'effectif de quatre personnes, soit un taux total de 210 %, est augmenté par une personne à 100 % et une autre à 30 % correspondant à une augmentation d'environ Fr. 40'000.--. Est-ce bien juste ?

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Pas tout à fait, le montant n'est pas de Fr. 40'000.-- mais de Fr. 38'824.-- au total. Le poste à 100 % pourrait être divisé par deux postes à 50 % ou, 60 % et 40 %, à voir selon les besoins spécifiques de l'animation.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil Communal pour la question de M. Carnevale. M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je vais répondre d'abord à la Commission financière. Je vais traiter le point 545.301, le traitement du personnel des curatelles et le point 580.301, le traitement des assistants sociaux en même temps.

Les mises sous curatelles se sont accentuées depuis 2013. Il s'agit, pour la plupart, de personnes en situation difficile qui ont des problèmes de santé psychique, financière ou simplement à charge du service social depuis un certain temps et pour lesquelles, au-delà de la gestion ordinaire, un suivi social est nécessaire. A la dernière séance de la Commission sociale que j'ai présidée, on a constaté qu'il y a de plus en plus de situations de paiement de loyer en retard et d'arriérés très importants. Des gens doivent être mis sous curatelle et c'est une situation qui va s'accentuer ces prochaines années. Tout cela implique du personnel supplémentaire.

A cela s'ajoute la problématique des étrangers, qui ne maîtrisent pas la finesse administrative et encore moins la langue pour certains. C'est pour toutes ces situations compliquées que le service des curatelles doit consacrer beaucoup de temps, d'importants moyens ainsi que la présence d'une personne sur le terrain, que je salue par ailleurs car elle fait un excellent travail. Actuellement, nous avons un poste emploi-formation. C'est une assistante sociale qui effectue une formation à 50 % au HES sociale à Givisiez. Nous avons la chance d'avoir une personne compétente à taux réduit étant donné qu'elle est en formation.

De ce fait, le Conseil communal a décidé d'engager un assistant social supplémentaire à 50 % au service des curatelles, ainsi qu'un renfort administratif à 50 % car l'un ne va pas sans l'autre.

A la troisième question de la Commission financière concernant le point 583.301.20, le traitement du personnel auxiliaire, il s'agit de personnes que nous mettons pour des programmes d'emploi temporaire chez RITEC, les jardiniers, etc. La demande au Conseil communal concernant l'augmentation pour le budget 2015 se base sur les chiffres 2014.

Actuellement, nous avons déjà utilisé un peu plus que Fr. 400'000.-- et l'année n'est pas terminée. Je vous laisse imaginer que nous allons dépasser le budget 2014.

La Commission sociale a constaté, et l'a fait remarquer au Conseil communal, qu'il faut mettre de plus en plus de personnes en réinsertion professionnelle. Les dossiers d'aide sociale ne sont pas forcément plus nombreux, mais ils sont de plus en plus complexes.

Nous essayons de faire travailler un maximum de personnes pour éviter qu'elles soient dans la spirale de l'aide sociale. C'est la politique que nous avons envie de mener pour éviter que cette situation se pérennise dans l'aide sociale. On nous a fait la critique que les dépenses explosent, j'en suis fort aise, si vous avez une baguette magique, je la prends volontiers. Il s'agit là essentiellement de dépenses liées à des lois sur l'aide sociale.

Notre objectif est de faire travailler un maximum de gens, surtout les jeunes pour éviter qu'ils rentrent dans cette spirale.

Il faut savoir que ces augmentations sont parfaitement normales par rapport à la conjoncture actuelle. Les communes environnantes, notamment Fribourg, ont des chiffres beaucoup plus alarmants que Villars-sur-Glâne dans ce domaine-là.

Pour information, nous avons mis, durant toute l'année, 4 personnes de confiance du service social à l'édilité, ceci a évité aux services techniques d'engager, peut-être, 4 personnes de plus.

Ces personnes ont fourni un travail pour la Commune. Certes elles coûtent, mais imaginez quatre personnes à un salaire d'environ Fr. 60'000.-- à Fr. 80'000.--, on arrive pratiquement à des coûts qui sont égaux à ce que ces personnes ont touché comme salaire durant l'année.

M. Carnevale le disait à juste titre, le chômage est relativement stable. Les chiffres qui nous intéressent là sont pour des demandeurs d'emplois. Ce n'est pas ce qu'on voit dans les journaux, de nos ministres fédéraux qui se targuent d'un taux de chômage bas.

Villars-sur-Glâne c'est 9 à 10 % de demandeurs d'emploi. Ce sont des gens qui ont besoin d'un emploi, qui sont soit à l'aide sociale, soit au chômage. Ces 10 % équivalent pratiquement à 500 personnes. Voilà la réalité des chiffres.

Concernant RITEC, suite à la proposition du groupe socialise, le Conseil communal a pris l'option de ne pas augmenter ce poste dans le budget 2015, comme proposé, car la convention n'a pas été dénoncée par la Fondation RITEC que je remercie au passage pour l'excellente collaboration et le très bon travail.

Cette convention date de 2011, raison pour laquelle, le montant n'a pas été augmenté. Cela étant, le Conseil communal va renégocier cette convention dans ces prochaines semaines, voire en début d'année 2015.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. J'ai encore deux points concernant RITEC. Effectivement, j'ai sous les yeux la convention de décembre 2011, toujours en vigueur, dont le montant forfaitaire est de Fr. 100'000.--.

Du moment que la convention est toujours en vigueur, le Conseil communal a estimé que c'est le montant de Fr. 100'000.-- qui doit être mis au budget. Par la suite, si cette convention devait être dénoncée ou renégociée, le montant serait adapté, mais aujourd'hui, aux yeux du Conseil communal dans sa majorité, on ne peut pas mettre un montant supérieur à Fr. 100'000.--.

D'autre part, j'attire votre attention sur la problématique de la réduction de Fr. 50'000.-- du poste que vous avez souligné. S'agissant de l'automation des eaux, on ne peut pas réduire ce montant de Fr. 50'000.--. On ne peut pas utiliser un montant du budget de la réserve des eaux pour l'affecter, par exemple, au poste du chapitre 5 pour RITEC. Si vous voulez maintenir votre proposition, il faudra trouver d'autres idées.

- M. Peter Schnyder, Président. M. Andina.
- **M. Marc'Aurélio Andina**, Conseiller communal. Concernant le point 570.363 la participation au déficit de la Résidence les Martinets.

La question n'est pas facile et sincèrement je ne peux pas vous donner ce soir tous les détails. Cela dit, pour répondre à la question de la Commission financière, je dirai que les données relatives à la situation financière des Martinets sont clairement exposées dans les budgets, les comptes et les rapports du Conseil de fondation qui s'y rapportent, en particulier, dans les rapports de gestion qui vous sont régulièrement soumis. Le dernier en date, à savoir celui pour l'année 2013 vous ayant été remis, si je ne fais pas erreur, avec les comptes au printemps de cette année.

Si les données concernant les intérêts hypothécaires et l'amortissement comptable relatifs à l'immeuble des Martinets ne figurent pas dans le budget, voire dans les comptes de la Résidence Les Martinets, c'est tout simplement que l'institution des Martinets n'est pas propriétaire de l'immeuble, mais uniquement locataire et, cela, depuis que la Commune a décidé de reprendre le bâtiment à compter du 01.01.2005. Un message du Conseil communal en ce sens avait d'ailleurs été soumis à la fin 2005 au Conseil général, qui l'avait approuvé.

La situation de la Résidence des Martinets n'est pas comparable à celle d'autres EMS, notamment privés, propriétaires de leur immeuble et dont les charges afférentes, à savoir les intérêts et les amortissements, figurent dans leurs comptes d'exploitation.

Pour comprendre pourquoi la Commune a décidé de reprendre à son compte le bâtiment des Martinets, il faut faire un retour en arrière.

Depuis son ouverture en 1990, les déficits d'exploitation de l'EMS Les Martinets n'ont pas seulement été couverts par la Commune, mais cette dernière a également versé entre 1992 et 1995 quelque Fr. 4'200'000.-- en faveur de la Résidence, en diminution de l'emprunt qui avait été contracté pour la construction de l'immeuble.

La situation s'est modifiée avec la mise en place de la Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (CODEMS), à savoir du pot commun, qui incluait une participation de toutes les communes du district à l'ensemble des frais financiers, notamment les intérêts et amortissements des EMS.

La méthode de calcul des subventions allouées aux EMS, tenant compte de la dette existante, la CODEMS a refusé de rémunérer ces Fr. 4'200'000.-- versés auparavant par la Commune en diminution de la dette de la Résidence des Martinets.

Consciente de cette inégalité de traitement, la CODEMS a proposé aux communes un autre mode de calcul des frais financiers à condition qu'elles reprennent l'intégralité de la dette des fondations et autres supports juridiques des EMS et facturent aux établissements un loyer pris entièrement en compte dans le calcul des subventions.

C'est pourquoi, la Commune s'est résolue à reprendre l'immeuble et les frais afférents dès le 01.01.2005 et, depuis, l'institution Les Martinets verse un loyer calculé par la CODEMS qui tient notamment compte des intérêts et amortissements du bâtiment à charge de son propriétaire, c'est-à-dire, la Commune. Le loyer actuel de Fr. 401'200.-- apparaît au point 570.423 du budget de la Commune.

Les données concernant les intérêts et amortissements du bâtiment figurent donc dans la comptabilité de la Commune, qui est propriétaire de cet immeuble. A cet égard, vous pouvez notamment consulter les comptes 2013, à la dernière page de la section consacrée aux comptes du bilan sous état des immobilisations et amortissements au 31.12.2013.

Pour revenir à la situation financière de la Résidence Les Martinets, actuellement elle est saine, sachant que, depuis 2009, ses comptes sont équilibrés, voire même bénéficiaires. Concernant le cashflow, voire la capacité de l'institution de financer ses propres investissements, elle serait encore plus confortable si l'institution avait pu conserver les bénéfices des 5 dernières années comptables.

Cependant, le Conseil de fondation part du principe que si la Commune efface les déficits, elle peut aussi récupérer les bénéfices. Depuis 2009, l'institution a reversé à la Commune un total des bénéfices cumulés de Fr. 288'300.--.

Quant aux investissements, la Commune propriétaire finance les investissements liés au bâtiment et gros équipement et la Fondation les autres, à savoir ceux liés à l'exploitation soit le gros matériel et l'informatique. Dans les deux cas, les investissements effectués sont remboursés par la CODEMS, laquelle paie également aux Martinets la totalité du loyer.

J'espère qu'avec ces quelques explications, j'ai pu répondre à vos questions, je vous remercie pour l'attention que vous y avez prêtée.

M. Peter Schnyder, Président. La Commission financière a-t-elle eu toutes les réponses à ses questions ? M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Il manque encore le poste 540.365 concernant la Fondation pour les accueils extrafamiliaux. Il demande si quelqu'un peut encore donner des explications sur ce point. Peut-être que M. Andina peut nous donner encore quelques informations supplémentaires ?

M. Marc'Aurélio Andina, Conseiller communal. J'avais pensé que la Commission avait pris note des difficultés de mettre en place cette Fondation. La création de cette Fondation remonte à 2012. Elle est entrée en fonction en 2013. Il est clair que ce n'est pas une simple affaire, il y a un certain nombre de problèmes à résoudre. Je m'y attèle, notamment, avec la nouvelle directrice qui travaille à 60 % dans la Fondation depuis le milieu de l'année 2014. Je peux vous dire qu'elle a certainement le double de temps de travail pour essayer de résoudre les quelques problèmes.

On ne peut pas faire des promesses, mais je peux vous dire que nous avons la volonté de faire en sorte que cette Fondation fonctionne, ce qui est très important pour la Commune.

Stabiliser et, surtout, affiner et optimiser les procédures de façon à ce que ce poste n'augmente pas, est l'engagement que nous prenons, la directrice, le personnel et moi-même.

Les prochaines années nous diront si nous aurons réussi ce pari en espérant qu'il le sera.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. M. Carnevale.

- **M. Vito Carnevale,** Conseiller général. Concernant le compte 711.311.30, il demande au Conseil communal comment se fait-il qu'une dépense aussi grande, aussi importante pour les années à venir, figure au budget de fonctionnement et non au budget des investissements ? J'aurais encore une deuxième question par la suite.
- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal, M. Bapst.
- **M. Nicolas Bapst,** Vice-Syndic. Effectivement, c'est une dépense importante et je tiens à vous rappeler que le compte de l'eau usée est alimenté, non pas par l'impôt général, mais par les taxes payées par les consommateurs, les pollueurs payeurs. La loi nous dit clairement que nous ne pouvons pas transférer un montant de ces taxes pour faire bénéficier autre chose que le pourquoi elle a été encaissée. C'est la règle générale.

Nous avons mis dans le budget de fonctionnement ce montant de Fr. 250'000.--, relativement important, car il s'agit du renouvellement au même titre que les autres années, où nous avons eu une dépense importante.

Regardez à la page précédente, le chapitre 710.380. Nous attribuons à la réserve de la protection des eaux un montant de Fr. 678'027.--, qui est payé par les taxes et n'est pas utilisé dans le domaine courant.

Si vous me sucrez Fr. 50'000.-- dans le 711.311.30, ces Fr. 50'000.-- iront dans le 710.380 et aucunement sur une autre position.

- M. Peter Schnyder, Président. Vous aviez une deuxième question M. Carnevale?
- **M. Vito Carnevale,** Conseiller général. Oui, je demande une interruption de séance une fois la discussion, sur le chapitre 5, terminée avant de poursuivre.
- M. Peter Schnyder, Président. M. Grangier.
- **M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai entendu toutes les explications concernant les postes du chapitre 5 et je m'étonne, un peu, que nous n'ayons pas eu d'informations dans le message du budget concernant ce chapitre.

Outre, M. Andina, que j'excuserai de par ses nouvelles fonctions, j'aimerais savoir des deux autres Conseillers communaux, qui se sont exprimés, pourquoi il n'y a eu aucune information dans le message du budget sur vos postes respectifs ?

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. M. Grangier, le Conseil communal passe le budget en balayage. Il le lit une, deux fois et ensuite regarde s'il y a des questions, des choses à préciser. Aucune précision notoire n'a été demandée à mes services. C'est pourquoi, nous n'avons pas répondu de manière écrite. Vous savez, comme moi, que le processus de notre parlement est de discuter. Si vous aviez des questions, vous auriez pu me téléphoner, je vous aurais répondu avec plaisir.

J'ai répondu aux questions que la Commission financière m'a posées. Si vous avez été déçu par notre message, je m'en excuse.

M. Peter Schnyder, Président. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Habituellement, nous avons l'habitude de spécifier ce genre de détail dans le message, mais cette fois-ci, cela nous a échappé.

Nous vous demandons un peu d'indulgence. Le budget de cette année s'est fait dans des conditions difficiles. Il y a eu le départ de M. Perroud, au moment même où nous faisions le budget, l'arrivée de M. Carrel qui a dû reprendre au pied levé et, effectivement plusieurs éléments nous ont échappé. Je peux également vous dire qu'entre la première et la deuxième lecture, nous avons dû faire beaucoup de corrections. Il en résulte que des choses nous ont échappé, ce dont je vous prie de bien vouloir nous excuser.

M. Peter Schnyder, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Remercie pour les explications données. Je n'avais pas de questions, mais je trouve que c'est plus facile, en groupe, de se prononcer sur un message clair que de téléphoner individuellement. Si les dix membres du groupe PLR vous téléphonent, vous allez vite être exténué.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions concernant le chapitre 5. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Concernant la demande de nos camarades du parti socialiste pour RITEC, si j'ai bien compris les explications de MM. Gasser et Carrel, la Commune a actuellement une convention avec RITEC, qui n'est pas arrivée à échéance et n'a pas été renégociée.

Je compare avec l'aide au logement où nous avons un règlement qui est validé pour cinq ans avec un montant fixe. Pour moi, si la convention n'a pas été renégociée, il n'y a pas à voter ou à se prononcer sur quoi que ce soit.

- M. Peter Schnyder, Président. M. Moret.
- **M. Pierre-Yves Moret,** Conseiller général. Je vais suivre l'avis de M. Peiry, en disant que si les besoins changent, il est possible en tout temps, de signer un avenant à une convention liant la Commune à un organisme semi-privé. De mon côté, si on décrochait les Fr. 50'000.--, en négociant un avenant avec RITEC jusqu'au renouvellement de la convention, la chose serait légalement tout à fait possible.
- M. Peter Schnyder, Président. M. Pythoud.
- **M. François Pythoud**, Conseiller général. Avant l'interruption de séance qui a été demandée, j'ai une question au Conseil communal. On a vu que dans les rubriques précédentes, nous avons économisé Fr. 48'000.-- sur le budget. Est-ce qu'on ne pourrait pas les utiliser pour compenser les Fr. 50'000.-- ? Ma deuxième question quand est-ce que la convention arrive à échéance ?
- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Olivier Carrel.
- **M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. C'est une idée pour les Fr. 48'000.-- beaucoup mieux que prendre Fr. 50'000.-- sur les eaux. Cette convention arrive à échéance en juin 2015. En l'état, elle n'est pas dénoncée.

La séance est interrompue à 21h31. Reprise de la séance à 21h41

- **M. Peter Schnyder**, Président. Nous sommes toujours au chapitre 5. Je passe la parole à M. Carnevale.
- **M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Notre groupe maintient sa proposition. Il change, par contre, les postes sur lesquels on pourrait prendre ces Fr. 50'000.-- qui sont, je le répète, indispensables. Malheureusement, nous perdons Fr. 2'000.-- en chemin. L'important, pour nous, est de trouver la grande majorité de ces fonds.

Nous proposons d'augmenter le poste 583.318.10 de Fr. 48'000.--. Ces Fr. 48'000.-- proviennent, sans diminuer les charges, des postes 2903.314 et 210.311 dont nous avons reçu les explications tout à l'heure.

A titre personnel et en étant membre de la Commission financière, je note que notre budget n'est pas très clair par rapport aux postes liés aux réserves. Je demande qu'à l'avenir nous puissions avoir des précisions sur les différents postes liés à des réserves pour lesquels nous ne pouvons rien faire.

- **M.** Peter Schnyder, Président. Pour préciser, si j'ai bien compris, vous maintenez l'augmentation du poste 583.318.10, mais de Fr. 48'000.-- au lieu de Fr. 50'000.--, comme nous l'avons entendu de M. Carrel, selon ce qui est possible de faire d'après la loi.
- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal veut-il reprendre la parole ?
- **M. Olivier Carrel,** Conseiller communal. Je n'ai pas dit que c'était une bonne idée! J'ai dit que ça pourrait être légalement possible.
- **M. Peter Schnyder**, Président. La même procédure de vote va être appliquée que précédemment. Nous allons tout d'abord voter sur le montant de Fr. 100'000.-- du poste 583.318.10 qui est dans le budget. Si ce montant n'est pas maintenu, il y aura un deuxième vote sur la proposition de M. Carnevale.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal d'attribuer au poste 583.318.10 le montant de Fr. 100'000.-- sont priés de le manifester par main levée.

Le montant budgété de Fr. 100'000.-- pour le poste 583.318.10 est refusé par 25 non et 18 oui

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au deuxième vote selon la proposition de M. Carnevale.

Celles et ceux qui acceptent d'augmenter le montant du compte 583.318.10 à Fr. 148'000.-- au lieu de Fr. 100'000.-- sont priés de le manifester par main levée.

L'augmentation du poste 583.318.10 a été acceptée par 25 oui, 17 non et 1 abstention

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière.

620.314 <u>Entretien des routes communales</u>

La Commission financière attend une explication concernant la modification du réseau de bornes rétractables à Cormanon. De quoi s'agit-il ?

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Concernant les bornes rétractables, il s'agit de remplacer certains éléments, voire la borne entière. Les premiers éléments datent d'une douzaine d'années. Il y a lieu de renouveler le parc mécanique de ces bornes rétractables, il ne s'agit pas d'augmenter le nombre.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général. M. Grangier

M. François Grangier, Conseiller général. Je profite du chapitre 6 pour vous parler du compte 650.352.10 concernant l'Agglomération. Il y a des défis à venir à relever par la Commune, comme entendu du Conseiller communal en charge des finances, et de la Commission financière. Faisant, moi-même, partie de la Commission financière de l'Agglomération, je suis préoccupé par l'augmentation constante des charges de l'Agglomération. Je vous cite l'exemple des transports publics.

Prochainement, toutes les infrastructures vont se construire sous l'égide de l'Agglomération, avec subventionnement, certes, mais avec une augmentation des charges pour les communes qui seront assez importantes, comme Villars-sur-Glâne qui est un gros contributeur de l'Agglomération par le pourcentage qui lui est attribué. Je souhaite que cet aspect soit intégré dans les réflexions qui seront faites par la Commission financière, le Conseil communal et le responsable des finances. Nous avons vu le plan financier de l'Agglomération qui est inquiétant, à mon avis, pour les finances des diverses communes. Toutes ces charges vont commencer à étouffer nos finances et il y a lieu de maîtriser les choses.

Ce sont des dépenses liées au niveau de notre Conseil général qui sont, tout à fait, votables au niveau du Conseil de l'Agglomération. Je pense qu'il y a quelque chose à faire par les délégués de Villars-sur-Glâne, au sein de l'Agglomération, pour essayer de limiter tout ce qui est en train de se faire au niveau de notre agglomération.

- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. M. Peiry.
- **M. lan Peiry,** Conseiller général. Au niveau du poste 650.318.01. J'ai l'ancienne version, c'est en ordre ça été corrigé.
- M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Deux points :

711.311.30 Renouvellement de l'automation du traitement des boues

La Commission financière a pris note que les montants nécessaires aux travaux de renouvellement seront supportés par la réserve « station d'épuration des eaux ».

750.366 <u>Promotion des énergies renouvelables</u>

La Commission financière a reçu, suite à sa demande, des informations écrites au sujet de l'opportunité de l'étude de planification énergétique territoriale dans le sens d'un retour financier tangible pour notre commune et de réelles pistes d'économies. Malheureusement, à ce stade, il semble difficile de donner des informations précises concernant le retour financier pour la Commune qui se ferait par cette étude. La Commission financière demande que cette étude comporte un volet financier, qui démontre les avantages financiers de cette planification énergétique territoriale pour la Commune.

- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Marmier.
- **M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Le courrier qui a été envoyé, pour information, à la Commission financière explique que cette étude vise à faire un inventaire de toutes les énergies consommées dans notre commune, que ce soit au niveau des bâtiments

communaux, mais aussi ceux des particuliers, ainsi qu'un inventaire du potentiel des différentes énergies que nous pouvons trouver sur le territoire de la Commune. Par la suite, il s'agira d'étudier si des politiques publiques peuvent être mises en place pour favoriser la réalisation de réseaux de chaleur, de solutions d'énergie renouvelable.

Il est difficile de vous dire aujourd'hui quelle est la valeur de ces informations. Si les résultats de cette étude nous permettent d'éviter un investissement futur qui ne serait pas intéressant, cette étude nous permettrait d'éviter des coûts inutiles.

Il est bien évidemment, à l'heure actuelle, pas possible de chiffrer en termes de coût les gains financiers que pourrait nous amener cette étude. C'est pour cette raison que je n'ai pas pu vous donner de chiffres. Toutefois, il est particulièrement important de réaliser cette étude afin d'obtenir des données qui serviront de base décisionnelle pour un éventuel investissement futur intéressant.

Le Conseil communal vous propose de maintenir ce montant au budget afin de pouvoir procéder à cette étude.

M. Peter Schnyder, Président. M. Marthaler

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Le souhait de la Commission financière est très simple. Si cette étude se fait, nous souhaitons que l'aspect financier ne soit pas oublié. En particulier avec les énergies renouvelables, il faut tenir compte du ratio coûts bénéfices.

M. Peter Schnyder, Président. M. Eugster.

- **M. François Eugster,** Conseiller général. Est-ce que le Conseil communal pense qu'il y a du gaz de schiste dans nos sous-sols ou de la géothermie profonde par rapport à son étude.
- M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Marmier.
- **M. Bruno Marmier,** Conseiller communal. Le gaz de schiste, j'en rêve toutes les nuits et ça permettrait de renflouer les finances communales au cas où nous aurions des pertes sur d'autres postes. Trêve de plaisanterie, le gaz de schiste n'est pas à l'ordre du jour au niveau communal. Il y a des discussions au niveau cantonal sur des projets de géothermie profonde. Il y a eu deux projets, un dans la région bâloise, l'autre dans la région saint-galloise qui se sont révélés compliqués.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Concernant le compte 790.318 l'aménagement du

territoire et frais d'études et de projets.

Le groupe des Verts constate que le montant attribué au compte 790.318 frais d'études et de

projets en matière d'aménagement du territoire est en diminution de Fr. 15'000.-- par rapport

au budget 2014.

Il est surprenant que le Conseil communal souhaite faire des économies dans le domaine

stratégique de l'aménagement du territoire.

Dans ce domaine, nous devons relever de nombreux défis comme la fin de la révision générale

du plan d'aménagement local, le développement du projet de la place urbaine de Belle-Croix

ou encore le développement de notre milieu bâti.

Au niveau de l'agglomération, les choses bougent également. La révision du plan directeur

d'agglomération a été votée la semaine passée et se fera à grande vitesse au cours de l'année

2015. Il est essentiel que la Commune ait les moyens de faire entendre sa voix et de réagir

rapidement.

Nous comprenons la volonté du Conseil communal d'être vigilant sur les dépenses d'études

et de projets, mais il doit faire attention à ne pas faire des économies à la mauvaise place.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

45

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au budget des investissements. Pour information, les nouveaux crédits d'engagements feront l'objet d'un message.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière a une remarque générale sur le budget des investissements. Elle constate que de nombreux investissements sont prévus en 2015, et qu'il en sera de même ces prochaines années, comme le prévoit la planification financière 2015-2019. Au regard de la planification 2009-2014, la dette communale devait s'élever à quelque 120 millions de francs. Or, à ce jour, elle se limite, fort heureusement, à 60 millions de francs. Cela laisse à penser que les investissements projetés pour ces cinq prochaines années ne seront pas tous réalisés et ainsi la dette communale sera inférieure aux 153 millions de francs estimés.

La Commission financière remercie le Conseil communal et le personnel communal de l'important travail réalisé dans le cadre du budget 2015.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Concernant l'étude du nouveau bâtiment administratif, il demande si son emplacement est déjà connu.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La réponse est non. Nous avons plusieurs possibilités que nous étudions actuellement avec les services techniques. Nous désirons également faire appel à un bureau spécialisé pour trouver le meilleur emplacement possible sur des terrains appartenant à la Commune ou sur des possibilités d'achat de bâtiments existants.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au budget par nature. Tout d'abord le budget de fonctionnement 2015.

Budget de fonctionnement 2015 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Budget des investissements 2015 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. Nous arrivons à la planification financière 2014-2019 et je remercie le Conseil communal pour l'établissement de ce document. Y a-t-il des remarques à ce sujet ?

Planification financière 2014-2019

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme l'a relevé, à juste titre, M. Marthaler, il n'est pas évident d'établir cette planification financière sur 5 ans, en sachant qu'il est déjà difficile de faire un budget sur une année.

C'est le «Worst-case » du développement de la Commune dans la mesure où elle ferait tous les investissements prévus et où elle les financerait à chaque fois par l'emprunt. C'est pour cela que nous arrivons à des montants d'endettement de Fr. 150 millions.

On peut partir de l'idée, qu'à l'instar de la planification 2009-2014, on arrivera à une dette bien inférieure à celle qui est prévue.

M. Peter Schnyder, Président. Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2015 et le budget des investissements, tels que présentés sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2015 est accepté à l'unanimité

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Réponse aux postulats

M. Peter Schnyder, Président. Tout le monde a reçu la réponse du Conseil communal concernant les postulats, à savoir celui du développement du logement coopératif et celui de favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique.

Je rappelle que les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général, ceci a été fait par le biais du rapport du Conseil communal du 17 novembre 2014.

M. Peter Schnyder, Président. Est-ce que le Conseil communal veut prendre la parole ? Tel n'est pas le cas. La parole est au Conseil général pour des questions ou commentaires concernant le rapport reçu. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts et le Centre Gauche PCS ont pris connaissance avec intérêt de la réponse détaillée du Conseil communal au sujet du développement du logement coopératif dans notre commune.

En déposant un postulat sur le logement coopératif sans but lucratif, nos deux partis entendaient promouvoir des coopératives d'habitation dont le but n'est pas de construire des logements sociaux, mais d'offrir une alternative au marché immobilier spéculatif en proposant une forme d'habitat qui se situe entre la location traditionnelle et la propriété. En effet, le coopérateur est tenu à un apport financier initial qui lui est remboursé à son départ de la coopérative.

Dans ce sens, nous regrettons que, dans sa réponse, le Conseil communal à travers sa coopérative VISAL concentre ses arguments avant tout sur le logement coopératif à caractère social, qui concerne les personnes ou les familles à faible revenu.

Dans les faits, les coopératives d'habitation n'ont pas de public-cible déterminé, ni étudiants, ni seniors, ni riches, ni pauvres. Elles s'appuient sur des valeurs de participation active des habitants aux décisions et à la gestion de leur lieu de vie. Elles favorisent ainsi la convivialité et la solidarité entre leurs habitants.

Diversifier les publics-cibles des coopératives d'habitation, c'est aussi s'adresser aux classes moyennes à supérieures, sources de rentrées fiscales stables et intéressantes.

Question terrains disponibles, prenons l'exemple du lotissement, sous l'école de Cormanon, où sont actuellement posés des bâtiments provisoires de l'école primaire. Pourquoi ne pas y promouvoir de manière exemplaire de l'habitat groupé à orientation écologique du type coopératif et sans but lucratif, avec, à terme, la perspective de promouvoir des loyers inférieurs de plus de 10 % au prix du marché.

Dans ce cas, comme dans d'autres, la collaboration amorcée avec la coopérative Sodalitas, déjà implantée avec succès dans notre Commune, pourrait s'avérer judicieuse.

M. Peter Schnyder, Président. D'autres commentaires ? M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Le groupe PLR tient à relever l'excellente qualité du document qui a été produit par notre Conseil communal.

Nous voulons toutefois rendre attentif le Conseil général au fait qu'il faut éviter de trop utiliser l'instrument du postulat car cela est une tâche supplémentaire pour l'administration. Nous devons éviter des coûts inutiles pour les citoyens.

M. Peter Schnyder, Président. D'autres commentaires ? Nous passons au point suivant.

5. Divers

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole à la Vice-présidente, Mme Véronique Polito.

Mme Véronique Polito, Vice-présidente. Quelques informations concernant la sortie annuelle du Conseil général. J'avais fait un petit sondage la dernière fois pour visiter Richemont. Malheureusement, Richemont prolonge le chômage partiel l'année prochaine, ce n'est pas le bon moment de rendre visite à cette entreprise.

De ce fait, je vous ai concocté un plan B qui est la visite de la SAIDEF. Pour des raisons de sécurité, je n'ai pas pu l'organiser le samedi.

Par contre, ils nous proposent de nous rencontrer le vendredi à 17h30. Ils sont habitués à faire ce genre de visite la nuit.

Une précision pour les dames. Il est conseillé de venir avec des chaussures confortables, pour être à l'aise, étant donné qu'il est prévu un petit parcours au sein des installations de l'usine.

Par rapport au choix de la SAIDEF, j'aimerais préciser que c'est d'actualité suite au projet de chauffage à distance que développe le Groupe E, d'une part, et que, d'autre part, la Commune de Villars-sur-Glâne a déjà prévu des installations de chauffages à distance.

C'est un thème qui a déjà été discuté plusieurs fois au sein du Conseil général. Nous aurons la possibilité de poser des questions plus concrètes qui nous intéressent personnellement en tant que Conseiller général. Je vous propose de profiter de cette occasion pour discuter avec les guides qui sont compétents.

Je vous invite, si possible, à remplir le formulaire d'inscription ce soir ou de l'envoyer jusqu'au 6 janvier au Secrétariat communal. La visite est prévue le vendredi 16 janvier 2015 à 17h30.

J'espère que vous pourrez être nombreux à y participer. De plus, la SAIDEF nous invite à un apéro dinatoire, traitement particulier, étant donné que Villars-sur-Glâne est actionnaire.

M. Peter Schnyder, Président. Nous arrivons au terme de cette séance et je tiens à remercier tout le monde pour la bonne tenue de nos débats. Je remercie les Conseillers communaux et les Conseillers généraux, mais également le personnel communal pour le travail et l'engagement accomplis durant cette année 2014.

Joyeux Noël, bonnes fêtes à tous en espérant que le budget se réalise en 2015 et maintenant place à notre traditionnel apéritif de fin d'année.

La séance est levée à 22 heures 14.

Le secrétaire

Emmanuel Roulin

A STANS SURGEN

Le Président

Peter Schnyder